



Mairie de Saint-Lanne
Tel 05 62 3170 43
mairie.stlanne@orange.fr
Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 AVRIL 2016 A 21H00**

En application des articles L.2121.7 et L.2122.7 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Conseillers présents:

BAMFORTH John, CAPMARTIN Francis, BITOUN Danièle, CIBIN Sébastien, DEFAY Joëlle, DETHIER Jean-Louis, DITTMER Marie- Françoise, FERRE Corinne, MAURINO Philippe, SANTACREU Sandrine.

Mme BITOUN Danièle est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote des taux de taxes communales
- 2) Attribution de subventions pour l'exercice 2016
- 3) Vote du budget primitif 2016
- 4) Questions diverses

Vote des taux de taxes communales.

Une baisse très significative des dotations de l'état nous contraint à une augmentation des impôts car, à taux constants, les recettes de fonctionnement ne permettent plus de couvrir les dépenses de fonctionnement (qui elles, augmentent chaque année).

Mme le Maire rappelle les taux actuellement appliqués au niveau communal et présente les taux moyens des communes du département ayant au moins 250 habitants.

Le Conseil a pu échanger avec le Trésorier qui a proposé trois simulations afin d'envisager la solution la moins pénalisante possible pour les contribuables.

Il a été mis en évidence que l'effort fiscal doit se porter principalement sur la Taxe Foncière Bâtie car son taux actuel (0.77%) est très largement inférieur à la moyenne des communes de moins de 250 habitants du département (10.84%).

Cependant, le Conseil n'a pas souhaité faire supporter la hausse uniquement par les résidents de la commune. C'est pour cela qu'une revalorisation sera appliquée sur les trois autres taxes afin que l'effort fiscal soit réparti sur l'ensemble des contribuables.

Les taux votés pour 2016 sont:

	<i>Taux actuel</i>	<i>Département</i>	<i>Taux 2016</i>
Taxe d'habitation (TH)	10,25%	13,46%	10,85%
Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB)	0,77%	10,84%	3,76%
Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB)	10,51%	30,52%	11,13%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	17,56%	32,61%	18,59%

Le Conseil a fait le choix d'augmenter de 5100 € le produit fiscal attendu pour 2016. Cet effort devra être maintenu et revalorisé dans les prochaines années car, malgré les sollicitations constantes des associations d'élus auprès des pouvoirs publics, la baisse des dotations qui permettent aux communes de fonctionner est confirmée pour les années à venir.

Ainsi, selon les estimations de la trésorerie, la hausse appliquée sera d'environ 22 € sur la TH, 45 € sur la TFB (sachant qu'actuellement, les foyers paient, en moyenne, 12 € par maison), et une légère revalorisation pour la TFNB et la CFE.

Attribution de subventions pour l'exercice 2016

Suite à la réunion de travail qui s'est tenue le 06 avril dernier, et compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et par conséquent, de l'utilisation des deniers publics, le conseil municipal décide, dans un souci du maintien du milieu associatif communal qui anime et fait vivre le village, de maintenir une aide au réseau associatif à condition que le siège de l'association soit dans la commune ou que l'association y intervienne dans un but d'utilité publique (à l'appréciation du Conseil), sachant que le nombre de manifestations et les frais engagés ont été analysés en réunion de préparation du budget.

Mme le Maire demande aux élus, membres de bureaux associatifs, de ne pas prendre part aux votes.

Aussi, pour 2016, l'assemblée décide d'attribuer (sur présentation des justificatifs: bilan, budget prévisionnel et programme, RIB, statuts si modifications):

Comité des Fêtes de Saint-Lanne : Danièle Bitoun et Joëlle Defay ne votent pas	1000 €	voté à l'unanimité
Société de chasse de Saint-Lanne : Francis Capmartin et Sébastien Cibin ne votent pas	350 €	voté à l'unanimité
Association PELEYRE :	200 €	voté à l'unanimité
Autour du SAGET :	100 €	voté à la majorité
Louveterie 65:	50 €	voté à l'unanimité

Vote du budget primitif 2016

Le budget étant voté au chapitre, Mme le Maire donne lecture de l'ensemble des dépenses et recettes prévues en fonctionnement et en investissement, en tenant compte des excédents reportés (voir présentation du budget jointe en annexe).

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif à l'unanimité.

Questions diverses

Mme le Maire a sollicité la brigade verte communautaire pour rénover des boiseries: les deux portes de l'église, les trois bancs, la table de pique-nique, la poubelle, la porte du foyer. La commune a fourni le produit de traitement.

Prochainement, des travaux de revêtement en grave émulsion débiteront sur la RD 48, entre Madiran et Saint-Lanne.

Rappel : La Fauconnerie Marche ouvrira ses portes le 01 mai 2016.

La commémoration du 08 mai se tiendra au monument aux morts à 11 h00 et sera suivie d'un vin d'honneur au foyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

BAMFORTH John	BITOUN Danièle	CAPMARTIN Francis	CIBIN Sébastien	DEFAY Joëlle
DETHIER Jean-Louis	DITTMER Marie-Françoise	FERRE Corinne	MAURINO Philippe	SANTACREU Sandrine

Le Maire, Sandrine SANTACREU



BUDGET PRIMITIF 2016 SAINT-LANNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	20 000,00 € 70 Produit des services
65 Autres charges courantes	26 320,00 € 73 Impôts et taxes
66 Charges financières	4 100,00 € 74 Dotations
042 Dotations aux amortissements	3 068,73 € 75 Revenus des loyers
014 Reversement de fiscalité	15 926,00 € 76 Revenus financiers
Total des dépenses 2016	69 414,73 € Total des recettes 2016
023 Excédent de fonctionnement prévisionnel 2016	117 555,82 € 002 Résultat de fonctionnement 2015
	186 970,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
001 Déficit d'investissement 2015	40 869,40 € 021 Excédent de fonctionnement 2016
16 Capital de la dette	7 100,00 € 10222 FCTVA 2014
204 Renforcement des réseaux	3 500,00 € 040 Dotations aux amortissements
21 Restes à réaliser	53 500,00 € 132 Restes à réaliser
21 Achat mobilier et ordinateur	2 500,00 €
21 Réserve pour tranche 2	122 455,15 €
	229 924,55 €